

CHARTE DE LA REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO POUR LE  
PROGROGRAMME DETAILLE POUR LE  
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE  
EN AFRIQUE

CHARTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
POUR LE PROGROGRAMME DETAILLE POUR IE

DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

**En Appui a la Mise en CEuvre de la Note de Politique Agricole et de  
Developpement Rural et de la Strategic Sectorielle de ('Agriculture et du  
Developpement Rural**

**A. Contexte de la mise en oeuvre du Programme Detaille de Developpement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA)**

A.l.PDDAA en tant que Cadre de Developpement Partage en Afrique

Les Ministres africains de l'Agriculture ont adopte, a la XXlPme Conference regionale pour l'Afrique, Ie 08 fevrier 2002 au Caire, une resolution sur les etapes clefs $ considerer dans Ie domaine agricole dans Ie cadre du Nouveau Partenariat pour Ie Developpement de l'Afrique (NEPAD). Pour mettre en oeuvre cette resolution, ils ont approuve, Ie 09 juin 2002, Ie Programme Detaille de Developpement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA).

Le PDDAA, qui est au cceur des efforts consacres par les gouvernements africains a I'initiative du NEPAD, est un cadre commun qui se traduit par une serie de principes fondamentaux et de cibles, fixes par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en vue de :

1. Orienter les strategies et programmes d'investissement nationaux ;
2. Introduire un systeme d'apprentissage et d'evaluation par les pairs, et
3. Faciliter une plus grande concordance et harmonisation des efforts de developpement.

En sa qualite de Communaute Economique Regionale, le COMESA a ete mandate par I'Union Africaine (UA) pour coordonner et harmoniser la mise en oeuvre du PDDAA dans sa zone d'action en partenariat avec les autorites nationales. Le

‘A

PDDAA refiete entierement les divers principes de dialogue et de critiqqe objective, de responsabilite et de partenariat.

A.2. PDDAA comme valeur ajoutee aux efforts de croissancc agricole de la Republique Democratique du Congo

Bien que Ie PDDAA soit un programme qui concerne tout Ie continent africain,, il renforce neanmoins les efforts nationaux pour promouvoir la croissance du secteur agricole et rural, de meme que Ie developpement economique du pays.

Le PDDAA offre ainsi un cadre consensuel de planification strategique et d'execution, de partenariat et d'assistance au developpement dans le secteur agricole, en accord avec les principes de dialogue et de responsabilite des differentes parties prenantes, a travers leurs engagements. Aussi fournit-il aux pays membres une opportunite d'appui politique, technique et financier pour leur permettre de bien executer les strategies de relance du secteur agricole. En s'alignant sur le PDDAA, les pays membres prennent ('engagement de realiser un taux de croissance annuelle d'au moins 6% dans le secteur agricole et reaffirment la Declaration de Maputo d'allouer annuellement au moins 10% du budget national a ce secteur.

Du point de vue du Gouvernement de la RD Congo, la mlse en ceuvre du PDDAA repond a un double objectif, a savoir, donner de la valeur ajoutee aux efforts deja en cours dans le developpement du secteur agricole et rural et permettre une application efficace de la Note de Politique Agricole et du Developpement Rural et de la Strategic Sectorielle, et du Programme National de Securite Alimentaire .

Les differentes parties impliquees dans le secteur agricole en RD Congo reaffirment, a I'occasion de la mise en ceuvre du PDDAA, leur engagement pour une integration des themes de la bonne gouvernance, de I'egalite des chances entre les hommes et les femmes et du respect de I'environnernent dans les differents programmes agricoles.

2



A.3. Principes et objectifs de la Charte du PDDAA

La Charte a pour but de :

* Fixer les parametres d'un partenariat public-prive a moyen et long terme dans Ie secteur agricole et rural;
* Specifier les principaux engagements de la part du Gouvernement et de ses partenaires au developpement;
* Clarifier les apports attendus des autres acteurs du secteur agricole et rural pour garantir une bonne execution de l'agenda du PDDAA.

1. **Conformite du PDDAA avec les politiques de developpement agricole de la Republique Democratique du Congo**
   1. La Note de Politique Agricole et de Developpement Rural

La Note de Politique Agricole et de Developpement Rural est coherente avec les priorites du PDDAA, en particulier en ce qui concerne:

1. I'Amelioration de la desserte en eau ;
2. I'Amelioration de l'acces aux marches et aux services connexes et
3. I'Utilisation des techniques appropriees de production et des intrants ameliores. '
   1. La Strategic Sectorielle Agriculture et Developpement Rural

Les 5 axes strategiques de la Strategic Sectorielle de l'Agriculture et du Developpement Rural sont conformes aux 5 piliers du PDDAA.

* 1. Le Programme National de Securite Alimentaire

Le PNSA, qui est une emanation de la Strategic Sectorielle de l'Agriculture et du Developpement Rural, s'inscrit dans I'esprit du PDDAA, en particulier par ses sous- programmes 1 (intensification durable de la production des cultures vivrieres), 2 (diversification des sources d'alimentation et de revenus) et 6 (renforcement institutionnel).



1. Vision a long terme et engagement du Gouvernement de la Republiqqe Democratique du Congo

Le Document de Strategie de Croissance et de Reduction de la Pauvrete (DSCRP) resume la vision du Gouvernement de la RD Congo dans une prospective qui s'etale sur une duree de 25 ans. L'objectif du DSCRP est de hisser la RD Congo au niveau de developpement humain des pays intermediaires et d’atteindre les Objectifs du Millenaire pour le Developpement (OMD). La strategie, basee sur les problemes diagnostiques, repose notamment sur:

1. la reconstruction de I'Etat (strategies institutionnelles);
2. l'amelioration de la gouvernance economique (decentralisation, stabilisation et croissance pro-pauvre);
3. la reconstruction des secteurs cles et des villes : I'agriculture et le monde rural, le secteur de I'education, le secteur de la sante, les infrastructures de transport, le secteur de I'energie et de I'eau, le secteur des mines, le secteur prive, I'emploi, le secteur bancaire et de la micro finance, le secteur de la culture, des communications et des nouvelles technologies, la lutte contre la pauvrete urbaine, etc. et
4. I'appui a la dynamique communautaire et aux groupes vulnerables.

La Note de Politique Agricole et de Developpement Rural, qui est le volet sectoriel du DSCRP et la Strategie Sectorielle ont pour but la realisation de ia securite alimentaire et l'amelioration durable et effective des conditions de vie des populations rurales.

Cet objectif est conforme au premier Objectif du Millenaire pour le Developpement (OMD) qui consiste a reduire de 50% la proportion de la population dont le revenu est inferieur a 1$ par jour et la proportion de la population souffrant de la faim, d'ici 2015. Les objectifs specifiques suivants sont vises :



1. ameliorer I'acces aux marches et la valeur ajoutee des productions agricoles;
2. ameliorer la productivity du secteur agricole: production vivriere, horticole et legumiere, halieutique et d'elevage;
3. promouvoir les systemes financiers decentralises qui s'adaptent a la nature des activites du secteur agricole;
4. renforcer les capacites techniques et organisationnelles des institutions publiques et privees d'appui a la production ;
5. appuyer ['organisation du monde rural en structures autogerees;
6. appuyer la promotion des technologies appropriees en vue de reduire la penibilite et accroitre Ie revenu des families rurales;
7. appuyer la promotion de la culture (changement des mentalites);
8. ameliorer I'acces aux services sociaux de base (eau potable, sante, education) et
9. ameliorer les infrastructures socio-economiques de base.
10. Le programme du Gouvernement pour la croissance agricole, la reduction de la pauvrete et la securite alimentaire.

En vue de realiser l'OMD-1, le Gouvernement de la RD Congo vient d'elaborer le Programme National de Securite Alimentaire (PNSA). Le PNSA se decline en programmes prioritaires qui s'etalent sur une periode allant de 2011 a 2015. Les objectifs et les sous-programmes specifiques sont resumes dans les documents de la Table Ronde.

1. **Partenariat pour la mise en ceuvre de la Note de Politique Agricole et de Developpement Rural et de la Strategic Sectorielle**
2. But, principes et modalites des partenariats

Le but de la Charte est de soutenir a moyen terme les partenariats entre le Gouvernement et la Societe Civile, le Secteur Prive et les Partenaires au developpement pour I'execution des programmes de developpement agricole et rural ayant un impact reel en termes de reduction de la pauvrete et d'amelioration de la Securite Alimentaire.



1. Engagement du Gouvernement pour l'application de la Note de Politique Agricole et de Developpement Rural et de la Strategic sectorielle

En vue de respecter son engagement a developper Ie secteur agricole et rural et a lutter efficacement centre I'insecurite alimentaire, Ie Gouvernement s'engage a:

* Assurer une bonne application des Note de Politique et de Strategic Sectorielle de developpement agricole et rural, du Programme National de Securite Alimentaire, ainsi que d'autres programmes pertinents pour atteindre I'objectif du taux de croissance de 6% du secteur agricole prevu par Ie PDDAA, et celui visant a reduire de moitie Ie nombre de personnes souffrant de la faim a I'horizon 2015;
* CEuvrer pour la realisation de la decision des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains d'accroitre sensiblement les investissements dans Ie secteur agricole et rural en y affectant annuellement au moins 10% du budget national;
* Entretenir un dialogue permanent avec tous les partenaires qui interviennent dans Ie developpement du secteur agricole et rural en vue du suivi et de devaluation de I'execution des programmes;
* Renforcer les capacites des acteurs impliques dans Ie developpement du secteur agricole en general.

1. Engagement des partenaires au developpement

Tenant compte du constat fait dans la Declaration de Paris sur I'efficacite de l'aide au developpement d'une part, et d'autre part, sur la necessite pour la RD Congo de beneficier d'une aide plus soutenue pour la realisation des OMD, les partenaires au developpement s'engagent a:

* Aligner l'aide accordee au secteur sur Ie Programme National d'lnvestissement Agricole;
* Donner des indications sur l'aide future a allouer au secteur sur une base pluriannuelle pour permettre une bonne planification ;



* Prendre part au dialogue permanent et aux revues periodiques du secteur pour une application harmonieuse des politiques et strategies de developpement agricole et rural.

1. Engagement de I'Union Africaine et du COMESA

L'UA et Ie COMESA s'engagent a :

• Soutenir I'execution du Programme National d'lnvestissement dans Ie secteur par la mobilisation d'un appui politique, technique et financier consequent.

1. Engagement des Organisations des Producteurs, du Secteur Prive et de la Societe Civile

Les organisations precitees s'engagent a integrer leurs actions dans la droite ligne des politiques et strategies enoncees par Ie gouvernement.

1. Mise en oeuvre des partenariats

Les partenariats doivent se faire au sein du cadre de concertation legal du DSCRP, qui est Ie Groupe Thematique « GT15 », qui reunit en son sein tous les acteurs impliques dans Ie developpement du secteur agricole et rural (Gouvernement, Partenaires Techniques et financiers, Organisation des Producteurs, Secteur Prive et Societe Civile) etant entendu que la decentralisation permettra I'extension aux provinces des groupes thematiques.

1. Approbation

En signant cette Charte,

1. Le Gouvernement s'engage a respecter les dispositions qu'elle contient et a remplir formellement toutes ses obligations ;
2. Les partenaires au developpement s'engagent de maniere concertee a honorer leurs engagements susmentionnes dans le respect de Declaration de Paris sur I'efficacite de I'aide au developpement;

7



1. L'Union Africaine, Ie COMESA et les autres partenaires regionaux s'engagenf a respecter leur engagement a soutenir les actions entreprises dans Ie cadre de I'execution du Programme National d'lnvestissement;
2. Les Organisations de Producteurs, la Societe Civile et Ie Secteur Prive s'engagent a entreprendre des actions qui s'inscrivent dans Ie cadre du Programme National d'lnvestissement.

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour Ie Gouvernement de la RDC**  **Son Excellence Monsieur Ie Premier Ministre ou Son Delegue rx fefe—A.**  **Pour Ie Secteur Prive**  **Pour la Societe Civile**  **li**  **Pour I'Organ^ti^desProducteurs Agricoles** | Fait a Kinshasa, Ie *..437..!^?^*  **Pour les Partenaires au Developpement**  **Pour I'Union Africaine**  **Pour Ie COMESA** |

